



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 23 novembre 2011 (12.01)
(OR. en)**

**14416/11
ADD 1**

**PV/CONS 53
AGRI 606
PECHE 241**

ADDENDUM au PROJET DE PROCÈS-VERBAL

**Objet: 3110^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(AGRICULTURE ET PÊCHE), tenue à Bruxelles le 20 septembre 2011**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

Liste des points "A" (doc. 14165/11 PTS A 79 + CM 4526/11)

Point 2: Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil accordant une garantie de l'UE à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts et garanties en faveur de projets réalisés en dehors de l'Union	3
---	---

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR (doc. 14156/11 OJ CONS 52 AGRI 594 PECHE 230)

Point 3: Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (CE) n° 1290/2005 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de l'Union	4
---	---

o
o o

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(délibérations publiques conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

POINT "A"

2. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil accordant une garantie de l'UE à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts et garanties en faveur de projets réalisés en dehors de l'Union

- a) Adoption de la position du Conseil en première lecture
doc. 12443/11 ECOFIN 496 RELEX 744 CODEC 1146
- b) Adoption de l'exposé des motifs du Conseil
doc. 12443/11 ECOFIN 496 RELEX 744 CODEC 1146
+ADD 1
doc. 13936/11 CODEC 1404 EDUC 567 RELEX 882
+ADD 1

Le Conseil a approuvé sa position en première lecture conformément à l'article 294, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (bases juridiques: articles 209 et 212 du TFUE).

Déclarations du Conseil

Déclaration 1: Islande

"Le Conseil prend note de l'avis motivé de l'Autorité de surveillance de l'AELE (ASA), qui constate que l'Islande ne s'est pas conformée aux obligations qui lui incombent en vertu de la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts et de l'accord sur l'Espace économique européen. Le Conseil souligne l'importance de cet avis motivé et invite l'Islande à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour se conformer sans délai à toutes ses obligations au titre de l'EEE."

Déclaration 2: Capitaux à risque

"Les capitaux à risque sont un instrument financier important pour promouvoir, notamment en Méditerranée, un développement et une croissance économique inclusifs, et en particulier pour soutenir les PME qui sont des éléments moteurs de la création d'emploi et de l'innovation."

Déclaration 3: Kosovo

"Les références faites au Kosovo dans la présente décision accordant une garantie de l'Union européenne à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts et de garanties en faveur de projets réalisés en dehors de l'Union européenne s'entendent sans préjudice de la position des États membres concernant son statut."

POINT DE L'ORDRE DU JOUR

3. Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (CE) n° 1290/2005 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de l'Union

- Débat d'orientation

doc. 13435/10 AGRI 312 AGRIORG 25 CODEC 798

doc. 13900/1/11 REV 1 AGRI 577 AGRIORG 148 CODEC 1425

Le Conseil a pris note du fait qu'un groupe d'États membres, constituant une minorité de blocage, s'est opposé à la proposition de la Commission. La présidence a engagé une réflexion sur la manière de faire avancer les travaux sur ce dossier.